

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants financiers, mais n'inclut pas le rapport financier intermédiaire ou les états financiers annuels du fonds de placement. Il est possible d'obtenir un exemplaire du rapport financier intermédiaire ou des états financiers annuels gratuitement, sur demande, en composant le 1-866-378-7119, en nous écrivant à l'adresse NGAM Canada S.E.C. (auparavant « Société en Commandite NexGen Financière » ou le « gestionnaire »), 36 Toronto Street, Suite 1070, Toronto, (Ontario) M5C 2C5, ou en consultant sur notre site Web, à l'adresse www.nexgenfinancial.ca, ou sur celui de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous selon l'une ou l'autre de ces façons pour demander un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration du Fonds, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille du Fonds.

NOTE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES.

Ce rapport peut renfermer des déclarations prospectives sur le Fonds, notamment sur sa stratégie, son rendement prévu et sa situation. Une déclaration prospective est une déclaration de nature prévisionnelle qui est assujettie ou fait référence à des événements ou à des facteurs futurs. Elle se caractérise par l'emploi de termes à connotation prospective comme « s'attendre à », « prévoir », « projeter », « croire », « estimer », et d'autres expressions analogues, ou leur forme négative. De plus, toute déclaration qui peut être faite au sujet du rendement futur, des stratégies ou perspectives et des mesures que pourrait prendre le Fonds est considérée aussi comme une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont fondées sur les attentes et les projections actuelles à l'égard d'événements futurs et sont forcément assujetties, notamment, à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses au sujet du Fonds et de facteurs économiques.

Les déclarations prospectives ne garantissent en rien les rendements futurs, et les événements et les résultats réels pourraient être très différents de ceux exprimés ou sous-entendus dans une déclaration prospective faite par Fonds en raison de facteurs importants. Parmi ces facteurs, notons entre autres les conditions générales de l'économie de la situation politique et du marché, les taux d'intérêt et de change, les marchés financiers, la concurrence, les changements technologiques, les changements apportés à la réglementation gouvernementale, des procédures judiciaires ou réglementaires inattendues et des catastrophes.

Nous insistons sur le fait que la liste des facteurs précités n'est pas exhaustive. Par conséquent, nous vous invitons à prendre soigneusement en compte ces facteurs et d'autres facteurs avant de prendre toute décision d'investissement et nous vous demandons instamment de ne pas vous fier indûment sur ces déclarations prospectives. De plus, le Fonds n'entend pas mettre à jour l'une ou l'autre de ces déclarations prospectives par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ni pour tout autre motif.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Le Fonds enregistré d'actions privilégiées canadiennes NexGen (le « Fonds ») investit directement dans des actions et des titres de créance du Fonds à gestion fiscale d'actions privilégiées canadiennes NexGen (le « Fonds à gestion fiscale »), dont l'objectif de placement est analogue au sien. Par conséquent, la rubrique Analyse du rendement du Fonds par la direction ci-dessous porte aussi sur le rendement du Fonds à gestion fiscale, à l'exception des rubriques Objectif et stratégies de placement, Risques, Faits saillants de nature financière, Frais de gestion et description des séries et Rendement passé qui présentent les données propres au Fonds. En outre, sous la rubrique Résultats, les données relatives à la valeur liquidative et au rendement dont il est fait état se rapportent au Fonds. Pour un complément d'information sur le Fonds à gestion fiscale, prière de consulter le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds le concernant.

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement du Fonds est de viser à obtenir des flux de revenu stables, principalement au moyen de placements dans des actions privilégiées canadiennes. Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant la quasi-totalité de son portefeuille dans des actions et des titres de créance non offerts au public de la catégorie InterFonds du Fonds à gestion fiscale.

J. Zechner Associates Inc. (« Zechner » ou le « sous-conseiller en valeurs »), sous-conseiller en valeurs du Fonds à gestion fiscale, analysera la solvabilité des émetteurs d'actions privilégiées, les caractéristiques de chaque émission d'actions privilégiées et la tendance des taux de dividende. Le sous-conseiller visera à investir dans des actions privilégiées qui génèrent une plus-value intéressante relative aux catégories d'actions privilégiées, aux émetteurs et aux émissions. Le sous-conseiller étudiera également l'intérêt des actions privilégiées par rapport aux autres possibilités liées au revenu fixe. Bien qu'il soit prévu que le Fonds investisse principalement dans des participations de titres privilégiés, le sous-conseiller pourra, à l'occasion, recommander d'autres titres à revenu fixe, dont des titres du marché monétaire, des obligations d'État, des obligations d'agence ou de société à hauteur maximale de 40 % du portefeuille.

Résultats

La valeur liquidative du Fonds a augmenté de 22 961 000 \$ à 51 211 000 \$ au cours de l'année. Cette augmentation était un résultat d'une combinaison des souscriptions nettes compensée par le rendement négatif des placements.

Pour l'année terminée le 31 décembre 2015, la série comptes ordinaires du Fonds a dégagé un rendement de -9,3%, comparativement à -14,9% pour l'indice de référence, l'indice de rendement total d'actions privilégiées S&P/TSX (l'« indice »). Contrairement à celui de l'indice, le rendement du Fonds est calculé après déduction des frais. Veuillez consulter la rubrique « Rendement passé » pour connaître le rendement des autres séries et catégories du Fonds.

Le Fonds est investi dans un portefeuille diversifié d'actions privilégiées. Les actions privilégiées perpétuelles constituent la tranche la plus importante du portefeuille et les titres à taux rajusté représentent presque tout le reste des participations.

Le marché des actions privilégiées canadiennes a vécu une tempête parfaite en 2015. Une série d'événements défavorables a entraîné des pertes qui, au début d'octobre, pouvaient se qualifier comme porteuses d'un marché baissier. Des investisseurs consternés exigeaient des rendements sans cesse plus élevés de nouvelles émissions à mesure que l'année avançait et ont fini par forcer un changement structurel dans le plus important secteur du marché. Un excellent exemple de l'ampleur du changement des rendements peut être constaté dans certaines nouvelles émissions de la Banque Royale du Canada. En janvier, la banque émettait des titres à taux rajustés au rendement de 3,60 % qui ont connu une demande tellement forte que sa taille a été doublée à 600 000 000 \$. En décembre, la banque était contrainte de verser 5,50 % sur une émission de titres à taux rajusté d'une taille à peu près similaire.

L'indice de rendement total d'actions privilégiées S&P/TSX a enregistré un rendement de -14,95 % pour l'année. L'épicentre des pertes des actions privilégiées était le secteur des titres à taux rajusté, qui représente environ 60 % du marché. L'indice d'actions privilégiées échelonnées S&P/TSX qui ne mesure que les titres à taux rajusté a faibli de -31,25 % avant de se rétablir quelque peu pour clore l'exercice à -19,63 %.

De plus, les problèmes des détenteurs de titres à taux rajusté ont été aggravés par le recul des rendements des obligations du Canada à 5 ans, qui constituent la base du rajustement des taux de dividendes. En 2010 et en 2011, les obligations du Canada à 5 ans ont affiché un rendement moyen de 2,25 %, mais au début de 2015, ce rendement avait chuté à moins de

1,40 %, garantissant des taux de dividende bien inférieurs au moment du rajustement. En 2014, les investisseurs ont semblé ne pas tenir compte de la probabilité que les taux de dividende soient réduits en 2015 et en 2016, mais la réduction surprise des taux d'intérêt par la Banque du Canada au début de 2015 a retenu leur attention. La Banque a abaissé les taux d'intérêt à court terme de 0,25 %, mais les rendements des obligations du Canada à 5 ans ont reculé d'environ 0,75 %, se négociant pendant une brève période sous 0,60 %.

Une fois que les investisseurs ont pris conscience que les taux de dividende de leurs actions privilégiées s'apprêtaient à dégringoler lorsqu'ils seraient rajustés, ils ont commencé à vendre les titres qu'ils détenaient. Malheureusement, les acheteurs intéressés n'étaient pas très nombreux et le cours des actions a commencé à fléchir, notamment pour les titres à taux destinés à un rajustement en 2015 et en 2016. D'autres investisseurs, qui avaient cru à tort que leurs placements en actions privilégiées conserveraient toujours leur valeur nominale, se sont joints à la tendance de vente, exacerbant celle-ci. Les titres à taux rajusté sont restés sous pression presque toute l'année durant. D'autres types d'actions privilégiées ont faibli dans la foulée des titres à taux rajusté, mais leurs pertes n'ont généralement pas atteint la même ampleur.

La méfiance à l'égard des titres à taux rajustés était si répandue que, pendant quelques mois, il était impossible d'émettre sur le marché de nouveaux titres à taux rajusté. Les émetteurs ont plutôt commencé à utiliser une structure perpétuelle, ou simple, pour les nouvelles émissions. Un total de sept nouvelles émissions d'actions privilégiées sont arrivées sur le marché en 2015, contre une seule pour l'année précédente. La réticence des investisseurs à l'égard des actions privilégiées à taux rajusté a incité les émetteurs à offrir celles-ci avec des garanties que le taux ne pourrait jamais être rajusté à un niveau inférieur au taux d'émission. Étant donné le faible rendement qui prévaut pour les obligations du Canada à 5 ans et les très larges écarts de taux rajusté des nouvelles émissions à taux rajusté « plancher », il semble très probable que ces émissions seront rachetées dans cinq ans, ce qui rend l'établissement d'un plancher peu utile. Cependant, la nouvelle structure a connu un succès auprès des investisseurs. Les anciennes émissions à taux rajusté pour lesquelles un minimum n'avait pas été fixé sont devenues comparativement moins attrayantes et ont connu une nouvelle pression de vente.

Les banques canadiennes ont traditionnellement été d'importants émetteurs d'actions privilégiées, constituant plus de 30 % du marché. Malheureusement, l'organisme qui les réglemente, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSFI), n'a pas approuvé l'émission d'actions à taux rajusté selon la structure de taux minimal. Devant leur besoin substantiel de réunir des capitaux de première catégorie, plusieurs banques ont été contraintes vers la fin de l'année d'émettre des actions à taux rajusté sans taux minimal. Les banques ont plutôt dû offrir de très généreux taux de dividende de 5,50 % pour attirer les investisseurs. Ce taux était bien supérieur aux rendements qui prévalaient sur le marché secondaire et a entraîné une nouvelle pression à la baisse pour le cours des émissions existantes, tant celles des banques que celles d'autres émetteurs.

La liquidation massive d'actions privilégiées qui a duré toute l'année a eu un effet positif notable. Les investisseurs institutionnels sont devenus plus actifs sur le marché, attirés par des rendements substantiellement supérieurs à ceux que pouvait atteindre le marché obligataire. La plus grande participation des institutions s'est traduite de plusieurs façons, notamment par l'achat de nouvelles émissions et par le recours à des fonds cotés en bourse comme intermédiaires du marché des actions privilégiées. Les courtiers en placement ont également signalé l'accroissement du nombre de participants institutionnels. La présence institutionnelle accrue, si elle dure, pourrait atténuer le manque de liquidités qui a généralement prévalu sur le marché des actions privilégiées.

Le Fonds a généré un rendement considérablement supérieur à l'indice de référence à la suite de cinq décisions du sous-conseiller. Premièrement, à la fin de 2014, le sous-conseiller s'est bâti une position de liquidités défensive de près de 18 % du Fonds. Cela a réduit l'incidence de la chute du prix des actions privilégiées. La deuxième décision clé du sous-conseiller est celle de sous-pondérer les actions privilégiées d'Enbridge. Ces actions ont subi des pertes parmi les plus importantes du semestre, alors la sous-pondération a permis de protéger le capital. La troisième décision est celle d'éviter les problèmes de rajustement du taux devant probablement se poursuivre en 2015 ou 2016, parce que les écarts de rajustement étaient assez bas. Selon le sous-conseiller, les investisseurs avaient mal évalué à quel point leur taux de dividende chuterait, ce qui a été confirmé après la mesure prise en janvier par la Banque du Canada. La quatrième raison expliquant le rendement inférieur était que le sous-conseiller détenait plus de titres perpétuels assortis de moins de rajustements de taux que l'indice de référence. Cela a amélioré les rendements parce que les titres perpétuels ont généré un bien meilleur rendement que les titres dont le taux est rajusté. La cinquième façon dont le sous-conseiller a amélioré les rendements a été de voir une meilleure valeur dans les titres du marché secondaire que dans les nouvelles émissions. Très souvent, les nouvelles émissions commençaient à se négocier à perte et en les évitant, le sous-conseiller a aidé à protéger les valeurs du Fonds.

Événements récents

Le sous-conseiller estime que le marché des actions privilégiées offre actuellement une occasion de récupérer un important rendement supplémentaire tout en maintenant un profil de risque de qualité. De plus, les actions privilégiées ont présenté par le passé une faible corrélation avec les obligations et une plus faible volatilité dans la plupart des périodes que les actions canadiennes. Le sous-conseiller est d'avis que ces caractéristiques comportent d'intéressants avantages pour la diversification du portefeuille. Le sous-conseiller est d'avis que la gestion active des placements en actions privilégiées offre un potentiel de rendements bien meilleurs, tout en atténuant le risque de liquidité et le risque de crédit.

Transactions entre parties liées

NGAM Canada S.E.C. (auparavant « Société en Commandite NexGen Financière » ou le « gestionnaire ») fournit au Fonds des services de gestion, de distribution et d'administration de placements. Ces services sont offerts dans le cours normal des activités et comptabilisés au montant de la contrepartie convenue entre le gestionnaire et le Fonds. Conformément au Règlement 81-107, le Fonds doit créer un comité d'examen indépendant (CEI) auquel il doit soumettre toutes les questions de conflit d'intérêts, aux fins d'examen ou d'approbation. Le Règlement 81-107 oblige également le gestionnaire à établir des politiques et des procédures écrites pour traiter les questions de conflit d'intérêts, tenir un registre de ces questions et aider le CEI à exercer ses fonctions.

Frais de gestion

NGAM Canada S.E.C. est le gestionnaire du Fonds. En contrepartie des services-conseils en placement fournis, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels calculés en fonction de l'actif net moyen quotidien de chaque série du Fonds, à l'exception de la série comptes institutionnels. Le gestionnaire verse, à partir de ses frais de gestion, la rémunération du gestionnaire de portefeuille, ainsi que les commissions de vente et de suivi des courtiers qui distribuent les titres du fonds. En contrepartie des autres services administratifs fournis, le gestionnaire peut également facturer des frais administratifs aux fonds.

De temps à autre, le gestionnaire peut réduire les frais de gestion effectifs payables par certains porteurs de parts, en réduisant les frais de gestion imputés à ce fonds et en demandant au fonds de faire des distributions sur les frais de gestion aux porteurs de parts de montant égal à la réduction des frais de gestion. Les distributions sur les frais de gestion sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du fonds et comptabilisées à titre de distribution dans les états financiers.

Charges d'exploitation

Chaque fonds est responsable du paiement de toutes les charges d'exploitation, y compris, mais sans s'y limiter, les impôts, les frais de comptabilité, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les frais liés aux services du fiduciaire, les honoraires du CEI, les frais de garde, les frais administratifs, les coûts des services aux investisseurs, les frais de courtage, les intérêts

et les frais bancaires ainsi que les frais liés aux prospectus et aux autres rapports. En contrepartie des autres services administratifs fournis par le gestionnaire, Le gestionnaire peut également facturer des frais administratifs aux fonds. Le gestionnaire attribue au fonds certains frais généraux qui sont directement liés à l'exploitation du fonds (exclusion faite du marketing et des ventes). Ces frais généraux comprendront une partie des frais liés aux logiciels, aux systèmes et aux salaires du personnel de TI le gestionnaire, aux installations, aux assurances (assurance des biens et assurance responsabilité civile seulement), à l'amortissement des immobilisations corporelles, à la téléphonie et aux communications, à l'impression, aux frais de bureau et à d'autres frais administratifs généraux.

Les charges d'exploitation sont attribuées à un fonds ou à une série d'un fonds. Les charges d'exploitation communes à plusieurs fonds peuvent être réparties entre les fonds en fonction du nombre moyen de porteurs de parts ou de la valeur liquidative moyenne quotidienne des fonds, ou selon d'autres méthodes de répartition que le gestionnaire juge pertinentes, d'après le type de charges d'exploitation à répartir.

Charges absorbées

Le gestionnaire peut renoncer à une partie des frais de gestion ou des charges d'exploitation pour certains fonds, ou absorber une partie de ces frais et charges. La décision d'absorber ces charges est revue périodiquement et prise à l'entière discrétion du gestionnaire, sans avis aux porteurs de parts.

Les frais relatifs aux parties liées facturés se présentent comme suit :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Frais de gestion	338 722	124 383
Frais pour les services administratifs fournis par le gestionnaire	29 442	21 295
Charges du Fonds absorbées par le gestionnaire	(112 539)	(71 207)

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Changement de contrôle du gestionnaire

En décembre 2014, Natixis Global Asset Management, L.P. a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de Société de Gestion mondiale d'actifs Natixis Canada (auparavant NexGen Financial Corporation), société mère du gestionnaire, ce qui a entraîné un changement de contrôle du gestionnaire.

En août 2015, le nom de la société mère du gestionnaire, alors NexGen Financial Corporation, est devenu Société de Gestion mondiale d'actifs Natixis Canada.

Distributions nominales

Les distributions annuelles du Fonds peuvent être versées sous forme de distributions nominales. Une distribution nominale est émise lorsqu'un fonds annonce la distribution de parts supplémentaires, puis effectue une consolidation de parts afin que le nombre de parts en circulation après la consolidation corresponde au nombre de parts détenues avant le versement de la distribution. La distribution nominale n'a aucune incidence sur la valeur liquidative par part.

Frais de gestion et description des séries

Le Fonds offre, à l'heure actuelle, cinq séries de parts, à savoir les séries comptes ordinaires, F comptes ordinaires, comptes institutionnels, la série avec frais reportés et la série avec frais réduits.

Les frais de gestion varient d'une série de parts à l'autre. Le Fonds paie le gestionnaire des frais de gestion globaux. Les frais de gestion afférents aux parts de la série comptes institutionnels sont négociés et payés directement par l'épargnant et non par le Fonds. Au moyen des frais de gestion, le gestionnaire paie la rémunération du conseiller en valeurs ainsi que les courtages et les commissions de suivi versées aux courtiers qui distribuent les titres du Fonds.

Séries	Frais de gestion (%)	En pourcentage des frais de gestion	
		Rémunération du courtier (%)	Administration générale, conseils en placement et profits (%)
Série avec frais reportés et avec frais réduits	1,25	16	84
Série comptes ordinaire,	1,00	50	50
Série F comptes ordinaires	0,50	0	100

Aperçu du portefeuille au 31 décembre 2015

Le Fonds investit directement dans le Fonds à gestion fiscale. La liste des 25 principaux titres en portefeuille et leur pondération ainsi que la répartition sectorielle de ce fonds sont présentées ci-après. On peut se procurer le prospectus du Fonds à gestion fiscale et d'autres renseignements le concernant sur le site Web du gestionnaire, à l'adresse www.nexgenfinancial.ca, ou sur celui de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations continues du Fonds. On peut obtenir des mises à jour mensuelles, sans frais, en téléphonant au 1 866 378-7119, en nous écrivant à l'adresse NGAM Canada S.E.C., 36 Toronto Street, Suite 1070, Toronto (Ontario) M5C 2C5, sur notre site Web, à www.nexgenfinancial.ca, ou sur celui de SEDAR, à www.sedar.com.

25 Principaux titres en portefeuille	%*	Répartition sectorielle	%*
Brookfield Asset Management Inc. 4,90 % série 37 privilégiées	5,1	Assurance	27,1
Pembina Pipeline Corporation 5,00 % série 5 privilégiées	5,0	Services publics	20,4
Algonquin Power & Utilities Corp. 5,00 % série D privilégiées	4,9	Énergie	18,4
Westcoast Energy Inc. 5,60 % série 8 privilégiées	4,5	Banques	7,8
AltaGas Ltd. 4,75 % série G privilégiées	4,5	Consommation courante	5,3
Canadian Utilities Limited 4,90 % série BB privilégiées	4,2	Immobilier	5,1
La compagnie d'assurance générale Co-operators 5,00 % série C privilégiées	4,1	Consommation discrétionnaire	3,7
Enbridge Inc. 4,40 % série 11 privilégiées	4,0	Services de télécommunications	3,2
Financière Sun Life Inc. 4,50 % série 5 privilégiées	3,8	Trésorerie et les équivalents de trésorerie^	3,2
Corporation Financière Power 5,10 % série L privilégiées	3,7	Financement commercial	2,9
Fortis Inc. 4,75 % série J privilégiées	3,7	Gestion d'actifs	1,7
George Weston Ltée 4,75 % série V privilégiées	3,7	Financement hypothécaire	1,2
Shaw Communications Inc. 4,50 % série A privilégiées	3,7	Total	<u>100,0</u>
Banque Royale du Canada 4,90 % série W privilégiées	3,2		
BCE Inc. 4,25 % privilégiées	3,2		
Trésorerie et les équivalents de trésorerie^	3,2		
Great-West Lifeco Inc. 5,25 % série S privilégiées	3,0		
Société Financière Manuvie 4,50 % série 3 privilégiées	2,9		
Element Financial Corporation 6,50 % série G privilégiées	2,9		
TransCanada Corporation 4,25 % série 9 privilégiées	2,6		
Emera Incorporated 4,50 % série E privilégiées	2,6		
Industrielle Alliance, Assurances et services financiers Inc. 4,60 % série B privilégiées	2,5		
Fairfax Financial Holdings Limited 4,03 % série D privilégiées	2,3		
Fairfax Financial Holdings Limited 2,93 % série H privilégiées	1,9		
Société financière IGM Inc. 5,90 % série B privilégiées	1,7		

*En fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations suivant laquelle les titres sont évalués aux cours de clôture le 31 décembre 2015.

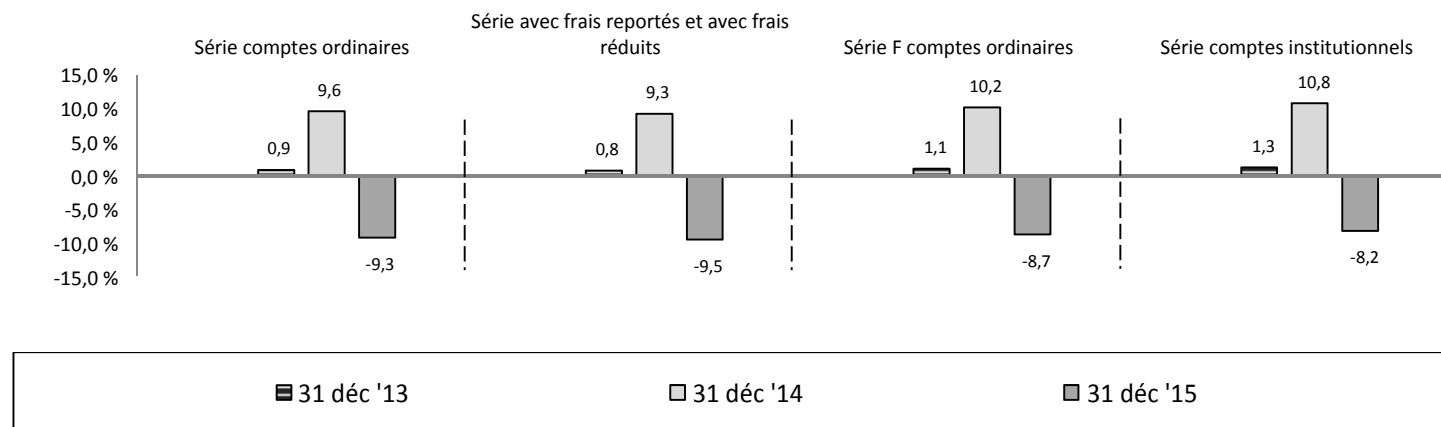
^y compris d'autres fonds de roulement.

Rendement passé

Le rendement passé montre le rendement historique des différentes séries de parts du Fonds. Les chiffres qu'ils renferment ne sont donnés qu'à titre d'information, le rendement passé du Fonds n'étant pas nécessairement un indicateur de son rendement futur. Les données sur le rendement passé supposent le réinvestissement de toutes les distributions dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Elles ne tiennent pas compte des frais d'acquisition, des frais de rachat, des distributions ou des frais accessoires qui peuvent réduire le rendement.

Rendement annuel

Les graphiques suivants indiquent le rendement annuel de chaque série de parts du Fonds depuis sa date de création de détail - le 26 août 2013. Ils indiquent, sous forme de pourcentage, la variation à la hausse ou à la baisse de la valeur d'un placement du premier au dernier jour de chaque période financière.



Rendement annuel composé

Le tableau suivant présente le rendement annuel composé global des différentes catégories et séries d'actions actuellement offertes par le Fonds, pour les périodes indiquées terminées le 31 décembre 2015. Le rendement est également comparé à l'indice de référence sur la même base.

Série ¹	1 an	3 ans	5 ans	Depuis la création ³
Série comptes ordinaires	-9,3 %	-	-	0,2 %
Série avec frais reportés et avec frais réduits	-9,5 %	-	-	-0,1 %
Série F comptes ordinaires	-8,7 %	-	-	0,7 %
Série comptes institutionnels	-8,2 %	-	-	1,3 %

	1 an	3 ans	5 ans	Depuis la création ³
Indice de référence ²	-14,9 %	-	-	-3,5 %

1 Après déduction de tous les frais payés par le Fonds, sauf dans le cas des parts de la série comptes institutionnels dont le rendement indiqué comprend les frais négociés et payés directement par l'épargnant.

2 L'indice de rendement total des actions privilégiées S&P/TSX constitue un sous-ensemble du S&P/TSX et reflète les variations des cours des actions d'un groupe de sociétés d'actions privilégiées inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et pondérées selon leur capitalisation boursière.

3 Les rendements annuels composés globaux sont calculés à partir de la date de création du fonds de détail - le 26 août 2013, pour toutes les séries.

Faits saillants de nature financière*

Les tableaux ci-après présentent des données financières clés concernant le Fonds; ils ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour chacune des périodes terminées aux dates indiquées.

ACTIF NET PAR PART (EN DOLLARS) ¹

	Série avec frais reportés et avec frais réduits			Série comptes ordinaires		
	31 déc. 15	31 déc. 14	31 déc. 13	31 déc. 15	31 déc. 14	31 déc. 13
Actif net au début de l'année	11,01	10,08	10,00	11,06	10,09	10,00
Augmentation (diminution) liée aux activités :						
Total des produits	0,39	0,77	0,07	0,42	0,88	0,07
Total des frais (sauf les distributions)	-	-	-	-	-	-
Gains (pertes) réalisés au cours de l'année	(0,04)	-	-	(0,05)	-	-
Gains (pertes) non réalisés au cours de l'année	(1,51)	0,12	(0,25)	(1,45)	0,01	(0,23)
Augmentation (diminution) totale liée aux activités ²	(1,16)	0,89	(0,18)	(1,08)	0,89	(0,16)
Distributions:						
Du revenu de placement net (sauf les dividendes)	(0,15)	(0,13)	(0,03)	(0,15)	(0,13)	(0,03)
Des dividendes	(0,16)	(0,43)	-	(0,17)	(0,44)	-
Des gains en capital	-	-	-	-	-	-
Remboursement de capital	-	-	(0,01)	-	-	(0,01)
Distributions annuelles totales ³	(0,31)	(0,56)	(0,04)	(0,32)	(0,57)	(0,04)
Actif net à la fin de l'année *	9,97	11,01	10,08	10,04	11,06	10,09

	Série F comptes ordinaires			Série comptes institutionnels		
	31 déc. 15	31 déc. 14	31 déc. 13	31 déc. 15	31 déc. 14	31 déc. 13
Actif net au début de l'année	11,14	10,11	10,00	11,22	10,13	10,00
Augmentation (diminution) liée aux activités :						
Total des produits	0,42	1,08	0,07	0,37	0,66	0,07
Total des frais (sauf les distributions)	-	-	-	-	-	-
Gains (pertes) réalisés au cours de l'année	(0,05)	-	-	(0,04)	-	-
Gains (pertes) non réalisés au cours de l'année	(1,42)	(0,18)	(0,14)	(1,26)	0,46	0,06
Augmentation (diminution) totale liée aux activités ²	(1,05)	0,90	(0,07)	(0,93)	1,12	0,13
Distributions:						
Du revenu de placement net (sauf les dividendes)	(0,15)	(0,13)	(0,03)	(0,16)	(0,13)	(0,03)
Des dividendes	(0,17)	(0,44)	-	(0,17)	(0,44)	-
Des gains en capital	-	-	-	-	-	-
Remboursement de capital	-	-	(0,01)	-	-	(0,01)
Distributions annuelles totales ³	(0,32)	(0,57)	(0,04)	(0,33)	(0,57)	(0,04)
Actif net à la fin de l'année *	10,17	11,14	10,11	10,30	11,22	10,13

Reportez aux notes de bas de la dernière page de ce document.

RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES ¹

	Série avec frais reportés et avec frais réduits			Série comptes ordinaires		
	31 déc. 15	31 déc. 14	31 déc. 13	31 déc. 15	31 déc. 14	31 déc. 13
Actif net (\$)	5 654 633	3 282 317	1 777 888	17 537 128	8 985 172	2 172 418
Nombre de parts en circulation	567 279	297 995	176 346	1 746 917	812 242	215 278
Ratio des frais de gestion (%) ²	1,56	1,58	1,58	1,27	1,25	1,30
Ratio des frais de gestion avant renoncations et absorptions (%) ²	1,83	2,10	3,49	1,55	1,77	3,21
Ratio des frais d'opération (%) ³	0,21	0,11	0,32	0,21	0,11	0,32
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁴	49,69	33,05	14,46	49,69	33,05	14,46
Valeur liquidative par part (\$)	9,97	11,01	10,08	10,04	11,06	10,09

	Série F comptes ordinaires			Série comptes institutionnels		
	31 déc. 15	31 déc. 14	31 déc. 13	31 déc. 15	31 déc. 14	31 déc. 13
Actif net (\$)	27 588 557	10 219 650	1 411 155	430 735	473 767	37 982
Nombre de parts en circulation	2 713 958	917 402	139 586	41 828	42 214	3 750
Ratio des frais de gestion (%) ²	0,72	0,73	0,74	0,17	0,17	0,18
Ratio des frais de gestion avant renoncations et absorptions (%) ²	1,00	1,25	2,65	0,45	0,69	2,08
Ratio des frais d'opération (%) ³	0,21	0,11	0,32	0,21	0,11	0,32
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁴	49,69	33,05	14,46	49,69	33,05	14,46
Valeur liquidative par part (\$)	10,17	11,14	10,11	10,30	11,22	10,13

Reportez aux notes de bas de la dernière page de ce document.

FAITS SAILLANTS DE NATURE FINANCIÈRE

+ Pour les périodes amorcées à compter du 1^{er} janvier 2014, les faits saillants financiers sont tirés des états financiers dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Pour la période comparative de 2013, l'actif net par part à la fin de la période a été modifié pour tenir compte de l'adoption des IFRS. Au 31 décembre 2015, en vertu des IFRS, la différence entre « l'actif net » et la « valeur liquidative » est négligeable.

ACTIF NET PAR ACTION notes

- ¹ Ces données sont tirées des états financiers annuels vérifiés du Fonds en date du 31 décembre des années indiquées.
- ² La valeur liquidative et les distributions sont établies en fonction du nombre réel de parts au moment considéré. L'augmentation (diminution) liée aux activités est établie en fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.
- ³ Les distributions ont été réinvesties en parts additionnelles du Fonds, sauf si l'épargnant a demandé qu'elles lui soient versées en espèces.
- * Il ne s'agit pas d'un rapprochement entre la valeur comptable au début et à la fin de la période, car les données sur l'augmentation (diminution) liée aux activités sont fondées sur le nombre moyen de parts pondéré au cours de la période plutôt que sur le nombre réel de parts au moment donné.

RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES notes

- ¹ Données au 31 décembre des années indiquées.
- ² Le ratio des frais de gestion (RFG) est calculé conformément au Règlement 81-106 et il est établi en fonction du total des frais (exception distributions, faite du courtage, des frais liés aux opérations du portefeuille et des frais sur les contrats à terme, le cas échéant) pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien au cours de celle-ci. Lorsqu'une série a été établie au cours de la période, le ratio des frais de gestion est annualisé, depuis la date de création de la série jusqu'à la fin de la période.

Le gestionnaire peut autoriser une réduction des frais de gestion ou des taux des frais d'exploitation, ou les deux, pour certains investisseurs du Fonds qui paient ou engagent des distributions ou autres frais normalement payés par le Fonds ou le gestionnaire. Dans ce cas, le gestionnaire autorise une réduction ou un rabais sur une portion des frais de gestion, le Fonds ou le gestionnaire paie un montant égal à la réduction soit au titre d'une distribution, soit d'un rabais direct. Le RFG ne tient pas compte de ce type de réduction.

Le gestionnaire peut temporairement décider de réduire ou de prendre en charge les frais de gestion ou les frais d'exploitation du Fonds, ou les deux, et peut, en tout temps, mettre fin à cette réduction ou cette prise en charge. Le gestionnaire s'attend à continuer d'absorber ces frais ou ces charges jusqu'à ce que le Fonds soit d'une taille suffisamment grande pour pouvoir raisonnablement absorber tous les frais et toutes les charges.
- ³ Le Fonds investit dans des actions et des titres de créance du Fonds à gestion fiscale et n'engage pas directement de frais liés aux opérations de portefeuille. Le ratio des frais d'opération représente le total des courtages et des autres frais liés aux opérations de portefeuille du Fonds à gestion fiscale sous-jacent et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds à gestion fiscale sous-jacent au cours de la période.
- ⁴ Le taux de rotation du portefeuille est représenté par sa quote-part de celle du Fonds à gestion fiscale. Le taux de rotation du portefeuille indique le niveau d'activité selon lequel le conseiller en valeurs gère le portefeuille du Fonds à gestion fiscale. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds à gestion fiscale achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Généralement, plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opération qu'il doit payer seront élevés. Il n'existe pas nécessairement de lien entre un volume d'opérations élevé et le rendement d'un fonds.